



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 14/03/2023

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 28 février et le 14 mars 2023 :

#### **RAPPORT ANNUEL**

- **Rapport d'activité 2022 de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes**

*La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré et publié son rapport annuel dans lequel, après avoir rappelé son organisation et caractérisé son activité, elle développe cinq sujets qui ont été au cœur de ses délibérations en 2022 : les énergies renouvelables, les projets dans les domaines skiables et les stations, les transports en commun, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, la consommation d'espace et le périmètre des projets.*

#### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- **Augmentation de la capacité des bains de traitement et de stockage d'acide fluorhydrique associé sur la commune de Sainte-Hélène-du-Lac (73)**

*Évolution de la capacité de production du site exploité par Novalpquartz en Savoie conduisant à augmenter les volumes des bains de traitement de 1 400 litres à 3 520 litres et le stockage d'acide fluorhydrique de 240 kg à 600 kg.*

- **Projet pluriannuel d'aménagement de pistes 2023-2026 de Courchevel (73)**

*Réaménagements de pistes porté par la Société des Trois Vallées (S3V), au sein de la station de Courchevel, en Savoie, comportant douze chantiers prévus entre 2023 et 2026.*

- **Extension du parc éolien des Sources de la Loire sur la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne (07)**

**Service presse IGEDD / MRAe**

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

*Ajout de trois aérogénérateurs (d'au maximum 192,5 m de hauteur en bout de pale et 4,8 MW de puissance unitaire) au parc de neuf machines (de hauteur en bout de pale 126 m et de puissance totale 18,45 MW) existant exploité par Boralex, dans l'ouest de l'Ardèche.*

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Ceyzerieu (01)

*Evolution du PLU de cette commune du Bugey de 1 000 habitants, avec comme objectif la création de 70 logements entre 2022 et 2031, dont 40 en extension de l'enveloppe urbaine, prévoyant une consommation pour l'habitat de 1,9 ha en extension et de 1 ha dans l'enveloppe urbaine ainsi qu'une consommation de 3,5 ha pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque.*

- Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chavroches (03)

*Création, portée par la société Sun'R Power, d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 2,17 MWc (production annuelle de 2,8 GWh) sur le site réhabilité d'une ancienne carrière et sur une surface clôturée de 3,12 hectares, qui comportera en outre un local technique et une piste de circulation périphérique de 5 m de large.*

- Remplacement du télésiège de Gron sur la commune d'Arâches-la-Frasse (74)

*Remplacement, par la commune d'Arâches-la-Frasse, de l'actuel télésiège de Gron à 4 places par un nouveau télésiège 6 places débrayable portant la capacité de la remontée de 2 270 à 2 606 personnes/heure avec l'aménagement de nouvelles gares amont et aval, au sein de la station des Carroz dans le domaine skiable du Grand Massif en Haute-Savoie.*

- Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur la commune de Lescheroux (01)

*Implantation par la société TS039LESC, sur une surface totale clôturée de 28,9 ha comportant une ancienne carrière alluvionnaire, dans le nord du département de l'Ain, de 5,6 ha de panneaux flottants sur bassins et de 5,5 ha de panneaux sur prairies, pour une production annuelle totale de 12 565 MWh.*

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chatuzange-le-Goubet (26) – 2<sup>ème</sup> avis

*Révision du PLU de cette commune de 6000 habitants située à proximité de Romans-sur-Isère dans la Drôme qui prévoit l'accueil de 450 nouveaux habitants sur douze ans et la réalisation de 340 nouveaux logements.*

- Parc éolien au lieu-dit « L'Étoile » sur la commune de Le Bouchaud (03)

*Implantation de trois éoliennes d'une hauteur d'environ 200 m en bout de pale, pour une puissance totale comprise entre 9 et 14,4 MW (et une production annuelle de 20 à 24 GWh) suivant le matériel retenu, dans l'Allier, aux confins de la Loire et de la Saône-et-Loire, par la SAS Eoliennes de Le Bouchaud.*

- Révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brugheas (03)

*Evolution du PLU ayant pour objet de créer une aire publique de stationnement de 27 places, destinée à la desserte du cimetière, de l'église et à d'autres événements (brocantes, marchés, co-voiturage), et de modifier la règle d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zones urbaines.*

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Pouzin (07)

*Elaboration du PLU de la commune du Pouzin, située en limite est du département de l'Ardèche, au droit de la confluence de l'Ouvèze et du Rhône, qui compte 2883 habitants en 2020, le projet prévoyant une augmentation de 180 habitants sur les 10 prochaines années et la production de 16 logements par an.*

- Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Coucouron (07) – 2<sup>ème</sup> avis

*Implantation par Boralex sur le mont des Vertus en Ardèche, en limite avec la Haute-Loire, d'un parc de 46 353 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, sur une emprise totale de 14,2 ha, pour une puissance installée de 10,25 MWc.*

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>